

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/107 DU 23 MARS 2023 PORTANT NOMINATION DU CHANCELIER DES ORDRES NATIONAUX DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND CHANCELIER DES ORDRES NATIONAUX,

Vu la Constitution de la République ;

Vu la Loi n°1/15 du 29 juin 2012 portant Organisation Générale des Ordres Nationaux, des Décorations et des Titres Honorifiques ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chancelier des Ordres Nationaux :

Lieutenant Général de Police BIZIMANA Godefroid.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 mars 2023,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-